

*Les subsides*

● (1700)

On nous a accusés de rompre avec la tradition parlementaire. Monsieur le Président, quel est le rôle logique de l'opposition? Le 2 mars, l'an dernier, elle a fait sonner la cloche pendant 14 jours et 22 heures. Le 9 mars de cette année, la cloche a sonné pendant 7 heures et 40 minutes. Le 10 mai, pendant 13 heures et 45 minutes. Le 17 mai, pendant 5 heures et 54 minutes. Le 24 mai, pendant plus de 3 heures. Est-ce là la tradition parlementaire? Il est difficile de prétendre que ces actes sont conformes à la tradition parlementaire lorsqu'on s'efforce d'être objectif à l'égard des tactiques parlementaires qui sont justifiées.

A Westminster, à la Chambre des communes britannique, la mère des Parlements, lorsque le timbre commence à sonner, il dure pendant huit minutes. Là-bas, il sonne pendant huit minutes contre 14 jours dans notre pays! Qui, au cours du débat sur la Constitution, a invoqué le Règlement et soulevé la question de privilège, plus d'une centaine de fois, pour des raisons aussi spécieuses et injustifiées les unes que les autres? Ce n'est pas le gouvernement, mais bien l'opposition officielle. Ce genre de chose ne se produit pas à Westminster, car ce n'est pas conforme à la tradition parlementaire. Le recours à ces tactiques a provoqué des dissensions et des débats amers à la Chambre. Ce n'est pas en analysant le problème et en en rendant responsables les députés de notre parti, au cours d'une diatribe comme celle dont nous a gratifiés le député du Yukon, que l'on pourra résoudre le problème. En jetant ainsi de l'huile sur le feu, on ne peut qu'aggraver la situation.

Pour ma part, j'estime que l'un des plus gros problèmes auxquels nous nous heurtons, au Parlement, est le fait que le gouvernement ne puisse jamais faire accepter un programme législatif sensé à la Chambre. Que s'est-il passé lorsque nous nous sommes lancés dans l'examen provisoire, dernièrement, des réformes du Règlement? Notre parti a abordé la question en toute bonne foi. Un certain nombre de changements risquent de se révéler délicats et complexes pour un gouvernement, notamment les modifications apportées à l'article 69 du Règlement, paragraphe 13, aux termes duquel le gouvernement est obligé de présenter une réponse globale dans les 120 jours suivant le dépôt d'un rapport de comité. J'estime que c'est une bonne expérience, mais que ce peut être un peu délicat pour le gouvernement. Ce peut être embarrassant. Néanmoins, nous avons conclu cet accord.

L'article 46 du Règlement, paragraphe 4, prévoit le renvoi automatique des rapports annuels, qui doivent être obligatoirement déposés à la Chambre, aux comités permanents pour étude, de sorte que l'on puisse faire comparaître devant un comité les bureaucrates et les hauts fonctionnaires de n'importe quel ministère et leur poser des questions sur la formulation de la politique. J'estime que c'est excellent, quel que soit le parti au pouvoir. Ce que j'essaie de faire ressortir, monsieur le Président, c'est que nous avons commencé à appliquer un certain nombre de ces changements.

Nous avons modifié le programme du mercredi pour le réserver exclusivement aux initiatives parlementaires. Le résultat, c'est qu'il y a seulement quatre jours par semaine et, si l'on déduit tous les jours de subsides, il ne reste plus que trois jours par semaine où l'on s'occupe des affaires du gouvernement, ce qui présente certains inconvénients. Mais pour le Parlement

dans son ensemble, j'estime que c'est une amélioration. Toutefois, nous avons accepté toutes ces choses et nous espérons que nous aurions, en retour, un état d'esprit qui permettrait de faire avancer le programme législatif du gouvernement à une vitesse raisonnable. Pourtant, ce qui est arrivé, en réalité, c'est que, au contraire, nous nous sommes heurtés à une obstruction de plus en plus systématique, lors de l'étude des récents projets de loi.

Laissez-moi revenir sur la période précédant les changements du Règlement pour voir combien de temps on a consacré à certains projets de loi. Nous avons consacré six jours au projet de loi C-48, six également du C-54 et cinq au C-58. Sur le projet de loi C-89 nous avons travaillé huit jours. Tout cela, c'est à l'étape de la deuxième lecture. C'était avant l'expérience. Nous voulions un calendrier législatif. En octobre dernier, le leader à la Chambre du gouvernement a écrit à l'opposition en lui proposant un calendrier législatif pour la session d'automne. En janvier de cette année il a de nouveau écrit à l'opposition et exposé ce qu'il estimait être un calendrier législatif raisonnable. En mars, il a fait la même chose pour le calendrier de printemps. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il n'y a eu aucun effort sensible de la part de l'opposition officielle pour parvenir à un accord sur un calendrier.

Le Nouveau parti démocratique, en gros, si l'on exclut le projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau, a été assez responsable et raisonnable, mais pas l'opposition officielle. Qu'est-il arrivé depuis le début de cette période d'essai? Considérons trois mesures récentes, je veux parler des projets C-139, C-143 et C-151.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Desquels s'agit-il?

**M. Smith:** Il s'agit des deux mesures d'emprunt et aussi des modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Certes, ceux qui connaissent bien la pratique parlementaire savent que la deuxième lecture sert à débattre le principe même d'une mesure. A Westminster, le parlement par excellence, le débat de deuxième lecture dure un jour. Il n'y a pas ajournement automatique et souvent la mesure n'est pas mise aux voix avant une heure avancée du soir, mais le débat ne dure qu'une seule journée. On a prononcé 102 discours au cours de la deuxième lecture lorsqu'on a étudié le projet de loi C-139. Neuf députés du gouvernement ont pris la parole contre 75 conservateurs. Il aurait fallu être vraiment de mauvaise foi pour ne pas admettre qu'il s'agissait bel et bien d'obstruction systématique. Les néo-démocrates ont prononcé 17 discours et il y a eu un discours par un député indépendant. Au cours de l'étude du projet de loi C-143, on est intervenu plus de dix fois à l'occasion d'un rappel au Règlement présenté par le député de Calgary-Centre (M. Andre) avant même qu'on ait commencé à étudier le projet de loi. Quand finalement nous avons été saisis de cette mesure, 114 discours ont été prononcés par des conservateurs, 31 par les députés du gouvernement et 32 par les néo-démocrates, ce qui fait en tout 187.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Vous cherchez à baillonner le Parlement.

**M. Smith:** Lorsque nous avons étudié le C-151, trois représentants du gouvernement ont pris la parole contre 54 conservateurs; je dis bien 54 et on nous accuse de passer outre aux traditions parlementaires. Il y a eu aussi 15 néo-démocrates qui ont pris la parole à cette occasion. En tout, 72 discours dont trois de ce côté-ci de la Chambre. Je dis bien 54 discours